

Croissance : l'Europe décroche des Etats-Unis

Les Etats-Unis et la zone euro n'en finissent pas de diverger. Leurs profils de croissance étaient restés assez proches jusqu'à la fin 2010. Depuis, la divergence de leurs économies s'est spectaculairement creusée au point qu'elle constitue l'un des faits économiques majeurs de l'après-crise. Les écarts sont impressionnants. La reprise américaine gagne en robustesse mois après mois, quand les risques d'une nouvelle récession ou d'une période de « *stagnation prolongée* » augmentent, selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), dans une zone euro en perte de vitesse.

L'économie américaine vient d'afficher ses deux meilleurs trimestres d'affilée depuis 2003 (+ 4,6 % et + 3,9 %), une performance saluée par le Dow Jones qui a atteint un nouveau record mardi 25 novembre à 17 822 points après la révision à la hausse du produit intérieur brut du troisième trimestre; la croissance dans la zone euro n'a été que de + 0,1 % et de + 0,2 % pendant la même période. La demande intérieure aux Etats-Unis est robuste (+ 3,2 %). Les dépenses de consommation, qui contribuent pour plus des deux tiers au PIB américain, ont progressé de 2,2 %, et l'investissement des entreprises de 7,1 % au troisième trimestre.

Terrible dynamique

Les moteurs de la croissance, en revanche, sont à l'arrêt dans la zone euro qui souffre, selon l'Américaine Catherine Mann, chef économiste de l'OCDE, d'un problème de demande. Selon Eurostat, la consommation des ménages n'y a progressé que de 0,3 % au deuxième trimestre et l'investissement y a reculé de 0,3 %. Rien qui ne permette de faire redémarrer la machine dans un monde où, de l'avis des grandes organisations économiques internationales, il y a moins à attendre du commerce mondial.

La dynamique à l'oeuvre de part et d'autre de l'Atlantique est terrible : les Etats-Unis semblent engranger les bonnes nouvelles, quand la zone euro accumule les mauvaises.

« *Assainissement rapide du système bancaire après la faillite de Lehman Brothers en septembre 2008, redémarrage précoce du crédit, désendettement des ménages, redressement de l'immobilier, diminution du coût du travail, amélioration spectaculaire des marges des entreprises, redémarrage industriel, souplesse de l'appareil productif, diminution de la facture énergétique américaine avec l'exploitation du gaz de schiste...* » : on pourrait continuer à recenser, avec Inna Mufteeva (Natixis), les points forts de l'économie américaine.

Les politiques macroéconomiques ont été « bien plus pragmatiques et plus rapidement mises en oeuvre aux Etats-Unis »

Pour Philippe Waechter (Natixis Asset Management), la première cause de la divergence économique américano-européenne tient aux analyses différentes de la crise qui ont été faites à Washington et à Bruxelles (et Francfort). « *Fin 2008, Cristina Romer, première conseillère économique de Barack Obama, avait fait l'analyse que le choc économique en cours était violent et qu'il ne fallait pas répéter l'erreur des années 1930. Elle a rapidement obtenu le soutien de la Réserve fédérale [Fed]. Le point bas de la crise a été atteint aux Etats-Unis dès le deuxième trimestre 2009, après l'économie s'est redressée quasi continûment, grâce aussi aux quelque 770 milliards de dollars injectés pour soutenir l'activité* », analyse l'économiste. Les autorités américaines, ajoute-t-il, ont aussi observé ce qui se passait du côté des ménages et décidé de les laisser reconstituer leur patrimoine. Les Européens, eux, ne prennent pas la mesure d'une récession qu'ils analysent d'abord comme une crise conjoncturelle.

Souplesse de la Fed

De ce fait, les politiques macroéconomiques ont été « *bien plus pragmatiques et plus rapidement mises en oeuvre aux Etats-Unis* », confirme Jean-Michel Boussemart (COE-Rexecode). La Fed abaisse ses taux en 2008 alors que la Banque centrale européenne (BCE) remonte les siens. « *Dans une Union à 28, il faut plus de temps pour prendre des décisions. Il y a eu du retard à l'allumage sur le terrain monétaire en Europe* », précise M. Boussemart. La rapidité de la réaction de la Fed et sa souplesse ont alors un autre effet bénéfique outre Atlantique : les taux américains baissant plus vite que les taux européens, le dollar baisse face à l'euro, ce qui renforce la compétitivité des entreprises.

Parallèlement, les Etats-Unis, qui ne sont pas contraints par un Pacte de stabilité, laissent évoluer leurs déficits publics au fil de l'eau et n'imposent pas un surcroît d'austérité à leur population. A contrario, l'UE applique dès 2011 des politiques très restrictives. La BCE augmente ses taux d'intérêt en avril et en juillet. « *Les politiques d'austérité de 2011-2012 ont été très proches de ce qu'avaient fait les Etats-Unis dans les années 1930. Elles ont empêché le secteur privé de s'ajuster à un choc de grande ampleur et provoqué un effondrement de la demande* », observe M. Waechter.

D'une certaine manière, tout le reste en découle. La BCE, qui s'est engagée bien après la Fed dans une politique monétaire non conventionnelle, est coincée face à une économie européenne à l'arrêt. Pendant que son président Mario Draghi s'efforce de faire baisser l'euro pour générer une rupture qui permette de relancer la croissance, Janet Yellen, elle, s'interroge sur le moment où elle laissera les taux américains remonter.

Il y a bien quelques ombres dans ce tableau : l'une réside, selon Christine Riffart (OFCE) dans l'augmentation de l'exclusion sociale. Le taux d'emploi américain reste plus bas (59,2 %) qu'avant la crise (63 %). Mais surtout, dans un monde où la croissance ralentit, les Etats-Unis ne peuvent pas à moyen terme ne pas souffrir de la stagnation de la zone euro, première région économique du monde.

© 2014 Le Monde.fr. Tous droits réservés.

Numéro de document : news-20141126-LMF-4529522

Ce certificat est émis à **FNSP-SCIENCES-POLITQUES-PARIS** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2014-11-27**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.